

SGE DES IEGSecrétariat des Groupements d'Employeurs
des Industries Electriques et Gazières**UNEmIG**

Actu de la branche des IEG

pour les salariés

Négociations salariales 2017 dans la Branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières : 1,3% d'augmentation minimale au sein des entreprises

La négociation salariale de la branche professionnelle des Industries Electriques et Gazières, pour l'année 2017 s'est déroulée le 8 décembre 2016 et un accord a été ouvert à la signature jusqu'au 14 décembre 2016.

Constatant l'absence de signature de cet accord, les groupements d'employeurs UFE et UNEmIG ont pris une recommandation patronale en date du 15 décembre 2016.

Concernant les avancements au choix, les entreprises sont invitées à ouvrir des négociations ou à prendre des décisions sur les avancements au choix 2016 et à y consacrer une enveloppe minimale de 0,7% de la rémunération principale.

Ainsi, avec les mesures d'ancienneté qui ont un impact moyen de 0,6%, l'augmentation minimale de budget des entreprises de la branche consacré aux mesures salariales est de 1,3% pour l'année 2017.

Il sera complété par des mesures salariales individuelles dans les entreprises.

La valeur du salaire national de base (SNB) au 1er janvier 2016 se trouve reconduite pour l'année 2017 (502,71€).

Les employeurs ont rappelé, dans la recommandation patronale du 15 décembre 2016, l'engagement de respecter le principe d'égalité salariale entre les femmes et les hommes prévu dans l'accord de branche sur l'égalité professionnelle du 16 octobre 2015.

La branche professionnelles des Industries Electriques et Gazières (IEG) regroupe 159 entreprises qui, en France, exercent des activités de production, transport, distribution, commercialisation et fourniture d'électricité et de gaz, et dont le personnel (près de 146 000 salariés), relève du statut national du personnel des IEG.

Toutes les infos sur le site sgeieg.fr

